



## Newsletter mai 2026

*Dans ce contexte post-élection des CTP, vos nouveaux représentants prennent leurs marques et nous leur accordons notre pleine confiance pour défendre au mieux nos intérêts. Notre travail syndical se poursuit au quotidien même si nos démarches restent souvent discrètes. Cette Newsletter est donc l'occasion de vous tenir informés de nos démarches pour améliorer le quotidien de chacun d'entre nous.*



### Indemnités de sujétions spéciales

Comme la plupart d'entre vous le savent, les indemnités de sujétions spéciales (ISS) dont nous pouvons enfin bénéficier, sont le fruit d'un accord entre notre syndicat, le ministère et notre service. Des discussions sont en cours afin que leurs modalités d'attribution soient fixées dans une note de service.

En effet, une délibération est venue clarifier la façon de déterminer leur niveau pour chacun d'entre nous. Cependant le ministère de la fonction publique reconnaît lui-même des lacunes à son propre texte. Pour y remédier, nous avons proposé qu'une note de service vienne corriger ces écueils pour la DSFE. Nous suivons de près ce dossier afin que ce texte ne tarde pas à sortir et entrer en vigueur.



### Recours en justice

Certains agents exerçant les fonctions d'assistant socio-éducatif, sans en avoir le titre, se sont vu refuser l'attribution de ces indemnités de sujétions spéciales au motif qu'ils ne disposaient pas du diplôme requis. Pour autant, la délibération relative à l'octroi des ISS ne fait jamais référence au diplôme, ni même au



<https://sfppolynesie.org>



[section\\_dsfe@sfppolynesie.org](mailto:section_dsfe@sfppolynesie.org)



Syndicat de la Fonction Publique



titre, mais simplement « **aux fonctions** ». Le syndicat de la fonction publique a donc porté l'affaire devant la juridiction administrative afin que soit reconnu leur droit à ISS. Verdict dans un peu moins d'un an environ. Pour ceux qui seraient intéressés, nous tenons à leur disposition le recours qui a été déposé.

Nous avons fait une large publicité avant d'engager ce contentieux, mais certains sont peut-être passés à côté. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en savoir davantage, et notamment si vous êtes potentiellement éligible.



### Elections des comités techniques paritaires

Les élections des comités techniques paritaires sont terminées. Grâce à votre soutien, le syndicat de la fonction publique est devenu la plus forte représentation syndicale.



L'arrêté n°32/PR du 7 janvier 2026 est venu porter nomination des membres du comité technique paritaire autonome n°8 de notre service. Vos représentants du personnel sont désormais :

Titulaire	Suppléant	Syndicat
M. Olivier HENRY	M <sup>me</sup> Kelly CHARDOT	SFP
M <sup>me</sup> Vaitua PITO	M <sup>me</sup> Tumata NIMAU	SFP
M. Laurent TARIHAA	M. Vainui TAPETA	CSTP-FO
M <sup>me</sup> Odile TUNUTU épouse CONTIOS	M <sup>me</sup> Hinatea SHUI	CSTP-FO
M. Teiva MANUTAHI	M <sup>me</sup> Yolinda TUPANA	FRAAP



Côté administration, les représentants désignés par cet arrêté sont les suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Statut</b>
M <sup>me</sup> Ravahere RAUZY	M <sup>me</sup> Toimata OPUU	Présidente
M. Eric DEAT	M <sup>me</sup> Mireille YONG épouse KOAN	Vice-Président
M. Hoanui MARIASSOUCE	M <sup>me</sup> Diane BARON épouse OLIK	Secrétaire
M <sup>me</sup> Claudine LAUGROST	M <sup>me</sup> Vaitea LAMBOLEZ	Membre
M <sup>me</sup> Teragi TERIIPAIA	M <sup>me</sup> Moerani AMARU	Membre



### CTP à venir

Notre syndicat a sollicité la tenue d'un comité technique paritaire le plus rapidement possible. Il s'agira d'aborder différents points réglementaires, notamment liés à la sécurité du personnel. Au cours de ce CTP nous souhaitons également fixer de manière définitive les règles d'attribution des ISS ainsi que le volume maximal d'heures supplémentaires qu'elles sont supposées couvrir.

Dès l'ordre du jour définitivement arrêté, nous vous le communiquerons dans une newsletter, en y apportant les explications nécessaires.

Si vous avez des points qui concernent l'hygiène, la sécurité ou l'organisation du travail qui vous paraissent important à aborder, merci de nous les communiquer par mail, nous les intégrerons s'ils nécessitent un avis du CTP.



### Nouvel agent de la DSFE au sein du CA du SFP

**Yolande KAUTAI** que la plupart d'entre vous connaissent, notamment pour son dynamisme et son franc parlé, a décidé d'intégrer le conseil d'administration du syndicat de la fonction publique. Elle y siège donc par adhésion en complément du siège dont nous disposons déjà au titre de notre section syndicale.

La problématique sociale, qui était déjà très présente au sein de notre syndicat, sera donc renforcée et doublement portée.



## Campagne de notation pour l'année 2025

La campagne de notation pour le compte de l'année 2025 est réglementairement terminée. Nous vous rappelons que la signature de votre fiche de notation devait être accompagnée d'un entretien...

Si vous n'avez pas été notés(es), manifestez-vous rapidement. Si vous êtes mécontents de votre évaluation, rappelez-vous que vous pouvez toujours contester votre notation. Cependant soyez vigilants et faites-vous assister par votre syndicat car il s'agit d'une démarche très technique car très encadrée réglementairement.

Tous ceux parmi vous qui sont conditionnant pour un passage à un grade supérieur doivent obtenir de leur hiérarchie un Mémoire Individuel d'Avancement (MIA). N'attendez pas le dernier moment pour le solliciter. Les discussions de réductions d'ancienneté et de changement de grade pour le compte de l'année 2025 devraient débuter en septembre ou octobre 2026.



## Réunion syndicale

Nous vous informons que la prochaine réunion d'information syndicale est planifiée pour le 16 juin prochain à 09h00 au deuxième étage de Te Hotu.

Tout agent peut bénéficier d'une journée de formation syndicale chaque mois organisée par un syndicat représentatif de la fonction publique. Votre participation est donc comptabilisée comme du temps de travail et une attestation de présence sera fournie à notre administration pour justifier de votre participation.

Très cordialement

Julien LEMAIRE

*Représentant de la section syndicale*